

Plaidoyer en faveur du maintien et de la bonification de la consigne

Drummondville, 21 mars 2014 – Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) estime que le futur du système de consignation au Québec est présentement incertain. Dans ce contexte, l'organisme croit important de réitérer publiquement son soutien au maintien de la consigne.

À l'heure actuelle, différents lobbys militent en faveur de l'abolition du système public de consignation pour les contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses. Le gouvernement du Québec a accepté de mener une étude comparative sur les systèmes de collecte sélective et de consignation, afin d'identifier le meilleur scénario pour la récupération de bouteilles dans la province. « *Être performant, ce n'est pas choisir un système au détriment de l'autre, c'est plutôt de se donner tous les leviers nécessaires pour maximiser la quantité et la qualité de la matière récupérée* » affirme Gilles Brochu, président du CRECQ.

Pourquoi la consigne au Québec?

- La consigne permet d'atteindre des taux de récupération inégaux;
- La consigne contribue à hausser la qualité et la valeur des matières récupérées;
- La consigne permet une traçabilité détaillée de la récupération des contenants;
- La consigne est une application du principe de responsabilité élargie des producteurs et du principe de pollueur-payeur;
- La consigne ne coûte rien aux contribuables puisque le système s'autofinance;
- La consigne est une source de financement complémentaire pour de nombreux groupes et organismes communautaires.

En ce sens, le CRECQ adhère parfaitement à la vision de Pro-Consigne Québec, un regroupement composé d'organismes environnementaux, de compagnies, d'associations, de syndicats ou encore de municipalités qui ont à cœur le maintien et la bonification des systèmes de consigne publique et privée au Québec.

Pour plus d'information sur les avantages de la consigne, vous pouvez consulter le site de Pro-consigne Québec : <http://www.pro-consigne.org/>

Le CRECQ

Organisme à but non lucratif créé en 1997, il regroupe de nombreux intervenants provenant de plusieurs secteurs d'activité (institutions, entreprises, groupes environnementaux, individus, etc.) et intéressés à la protection de l'environnement et au développement durable. L'organisme est reconnu officiellement comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'environnement régional. Il favorise une approche de concertation en vue de trouver des solutions aux problèmes environnementaux du Centre-du-Québec. Pour plus de détails sur l'organisme, visitez le www.crecq.qc.ca.

Pour information :

Isabelle Bonsant
819 475-1048 #210
info@crecq.qc.ca